

PLANTATION LIGNON, An-Lôc

Achille-Jean LIGNON, créateur

Né à Saint-Chinian (Hérault), le 6 février 1880.
Fils de Jacques François Lignon et de Marie Carcy.
Frère de Fernand (1882-1951) et de Marthe Joséphine (1885-ca 1965)
Plusieurs enfants avec une Vietnamiennne dont Marie Thiébault, qui devint [restauratrice à Koumassi](#) (Abidjan).

Vigneron.
1900 : dirigé isolément sur le 140e R.I.
Rengagé pour cinq ans le 24 janvier 1905 à la sous-intendance militaire de Montpellier pour le R.I.C.
Campagne de Cochinchine 5 septembre 1905-11 juin 1909.
Employé de la [Société agricole de Suzannah](#) à Dau-Giay (11 mars 1910).
Exploitation forestier et planteur de caoutchouc.

Décédé à Saïgon, vers le 15 mai 1931.

46

Biênhoà. Demande d'achat de gré à gré d'un terrain domanial sis à Biênhoà, formulée par M. [Achille] Lignon.

DOSSIER N° 40. 2^e BUREAU

(Les procès verbaux du Conseil colonial de la Cochinchine , 6 août 1912)

Rapport au Conseil colonial

Par lettre n° 843, du 6 mars 1912, M. l'administrateur de Biênhoà, a transmis une demande d'achat de gré à gré formulée par M. [Achille] Lignon et portant sur un terrain domanial de 94 hectares 40 ares sis au village de Tich-thien, canton de Binh-lam-thuong, province de Biênhoà.

Les formalités d'affichage et d'enquête, tant au point de vue administratif que forestier, n'ont donné lieu à aucune réclamation.

Le terrain demandé étant en nature de terre rouge, la commission spéciale, prévue à l'article 10 de l'arrêté du 13 octobre 1910, en a fixé le prix de vente à trois piastres l'hectare.

M. [Achille] Lignon ayant accepté ce prix suivant une déclaration versée au dossier, l'Administration a l'honneur de proposer au Conseil colonial d'accueillir favorablement sa demande.

Saïgon, le 8 juillet 1912.

Le gouverneur p. i. de la Cochinchine,

Pour le gouverneur et par délégation spéciale :

Le directeur des bureaux,
RIVET.

Rapport de la commission

Messieurs,

Le pétitionnaire ayant accepté le prix de vente du terrain fixé par la commission prévue à l'arrêté du 13 octobre 1910, votre commission vous propose d'émettre un vote favorable en faveur de sa demande.

Le rapporteur,
CRÉMAZY

M. le président. — Je mets aux voix les conclusions du rapport de la commission.
Adopté.

Membres titulaires du Syndicat
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 12 septembre 1913)

[Achille] Lignon.

ANNUAIRE DES PLANTATIONS DE CAOUTCHOUC DE L'INDOCHINE
LISTE DES PLANTATIONS PRIVÉES (avec notices)
(Renseignements arrêtés au 1^{er} septembre 1923)
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 12 décembre 1923)

- Plantation Lignon
An-Loc (Biênhoà).
Distance de Saïgon : 70 km.
Propriétaire : M. [Achille] Lignon.
Superficie totale : 94 hectares.
Superficie plantée : 30 hectares.
Nombre d'arbres plantés au 1^{er} septembre 1920 : 9.500.
Main-d'œuvre : 25 coolies.
Cheptel : 30 bœufs et vaches.
Autres cultures : caféiers, environ 10.000 pieds.
Arbres saignés : 3.500.
-

Annuaire général de l'Indochine française, 1925, p. 96 :
Jean Lignon, colon à An-lôc.

L'administration locale a l'honneur de soumettre à l'examen du Conseil colonial le dossier ci-joint relatif à la cession de gré à gré au profit de M. [Achille] Lignon, planteur à An-lac, d'un terrain domanial de 40 hectares sis au village de Tich-thiên (Biênhoà).

Les formalités d'affichage et de publicité ont été accomplies et n'ont pas soulevé de réclamations.

Par lettre, n° 3955, du 27 octobre 1926, l'administrateur de Biênhoà a émis un avis très favorable à l'attribution de ce terrain au profit de M. [Achille] Lignon en considération de l'effort méritoire accompli dans des conditions particulièrement pénibles par ce colon qui vient à peine de recueillir pour une plantation d'hévéas voisine de 30 hectares le fruit de 15 années de travail et de privations.

Dans ces conditions, l'administration locale a l'honneur de prier de Conseil colonial de vouloir bien autoriser la cession de gré à gré à son profil du terrain dont il s'agit au prix de 10 piastres l'hectare propose par la commission administrative.

Saigon, le 6 août 1927.

Le gouverneur de la Cochinchine,
B. de La Brosse

Rapport de la commission

Messieurs,

La procédure suivie dans cette affaire ayant été parfaitement régulière, il n'est pas possible à votre commission de ne pas vous proposer d'adopter purement et simplement les conclusions de l'administration.

Le rapporteur,
Ngo-van-Huan.

M. le président. — Messieurs, je mets aux voix le rapport de la commission. Pas d'observations ?

Adopté

Xuân-Lôc
Employés indélécats
(*L'Écho annamite*, 18 avril 1930)

La police a procédé à l'arrestation du *caï* Truong ainsi que de ses complices Rô et Sen, et les a déferés au juge de paix à compétence étendue de Biênhoà. Truong avait été licencié par son patron, M. [Achille] Lignon, planteur à An Lôc, parce qu'il lui avait soustrait des pieds de café, des outils de travail, une charrette à bœufs et un bœuf.

Nos trois lascars sont poursuivis pour abus de confiance.

À l'*Officiel d'Indochine*
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1930)

CONCESSIONS ACCORDÉES

M. [Achille] Lignon est autorisé à établir un embranchement particulier provisoire à Dau-giay, sur la voie ferrée de Saïgon à Nhatrang.

Cochinchine

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1931)

M. Krautheimer a récemment institué des conseils de province en Cochinchine. Il a désigné pour quatre ans, les citoyens français devant faire partie de ces conseils :

Provinces	Titulaires	Suppléants
Biênhoà	Lignon, Gourdin	Clément

Au total, 40 conseillers titulaires et 20 suppléants.

Les missionnaires désignés sont au nombre de 12 : 9 titulaires et 3 suppléants.

ANNUAIRE
DU SYNDICAT DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC DE L'INDOCHINE
1931

MEMBRES TITULAIRES

[Achille] Lignon, à Anloc, 67, rue Paul-Bert, Saïgon

1931 : DÉCÈS D'ACHILLE LIGNON
Suite assurée par sa veuve et ses quatre enfants

Cochinchine
SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 mai 1931)

Décès. — C'est avec regret que nous avons appris le décès de M. Jean Lignon qui vient de s'éteindre chez ses parents rue Paul-Bert.

Dans cette douloureuse circonstance, nous adressons à la famille éplorée ainsi qu'à tous eux que cette mort afflige nos vives condoléances.

Cochinchine
SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 mai 1931)

Un véritable pionnier disparaît. — Juste au moment de mettre sous presse, c'est-à-dire trop tard pour retracer la vie du défunt, nous recevions hier l'avis du décès de M. Lignon, exploitant forestier, un véritable colonial qui mena ici la dure vie de la brousse au temps où il ne faisait guère bon y séjourner.

Arrive voici une trentaine d'années à Saïgon, M. Lignon, attiré par ce beau pays d'Indochine, se fit démobiliser ici avec, comme tout bagage, vingt piastres en poche.

Avec ces vingt piastres, M. Lignon acheta un fusil, quelques cartouches et partit dans la région d'Anloc-Giaray.

Vendant le produit de sa chasse, soit aux indigènes de la région, soit aux employés du chemin de fer, M. Lignon, travailleur acharné autant que modeste, engagea la lutte avec les géants de la forêt. Après avoir créé un jardin potager, il entama les travaux

pour faite une plantation et c'est ainsi que M. Lignon devint un des premiers planteurs d'hévéas de Cochinchine après avoir fait de la citronnelle.

Puis, M. Lignon devint exploitant forestier et là acquit une petite aisance qu'il ne put conserver que par un labeur incessant.

M. Lignon, brave homme, obligeant, cachait sous sa douceur de caractère une volonté de fer ; c'était le type du lutteur.

Mais dans le combat qu'il livra à la brousse, celle-ci devait avoir le dessus. Miné par les fièvres et les privations qu'il subit autrefois, M. Lignon s'est éteint lundi dans la soirée, non sans avoir encore livré à celle qui devait l'emporter un dur et courageux combat.

Ce sont de tels pionniers, de tels animateurs qui ont fait la prospérité de ce pays tout en y faisant briller les qualités françaises d'audace et d'énergie.

Ils ont été quelques-uns de cette trempe de ces pionniers, pour accompagner leur regretté camarade à sa dernière demeure.

À M^{me} Vve Lignon et ses trois enfants, à la famille de M. Lignon, nous adressons nos condoléances attristées.

26 mai 1931

(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 4 juin 1931)

M. William Bazé est désigné comme membre français du Conseil de province de Biênhoà en remplacement de M. Lignon, décédé.

Saïgon

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1933, p. 323)

LIGNON

Planteur, bois,

67, rue Paul-Bert,

Téléphone n° 10.84.

NOUVELLE PLANTATION

Province de Biênhoà

Plantations

(*Annuaire général de l'Indochine frse*, 1933, p. 839)

LIGNON Achille

Commune de Tan-làp, canton de Binh-lam-thuong,

Voie d'accès : route coloniale de Saigon à Phanhiêt jusqu'à la gare d'Anlôc.

Saigon à 70 km.

Surface totale : 280 ha.

Surface plantée : 50 ha.

Adhésions

(Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc, 6 février 1936)

Héritiers Lignon

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P. H. (1905-1939),
Amicale des anciens planteurs d'hévéas, Vichères, 1993

[390] Printemps 1939. Après avoir parcouru 6 ou 7 km, nous devions avoir la surprise de rencontrer soudain quelques douzaines d'hévéas émergeant d'une brousse assez touffue.

On pouvait, d'après leur volume, en évaluer l'âge à une vingtaine d'années ou un peu plus. Nous venions d'atteindre le territoire de la concession Lignon, dont l'histoire peut se résumer en peu de mots :

Pendant les quelques années ayant immédiatement précédé la guerre de 1914-1918, le sieur Lignon avait travaillé en qualité de tâcheron ou d'entrepreneur sur la ligne de chemin de fer dont la construction se poursuivait alors en direction de Phan-Thiet.

[391] Un beau jour, l'idée lui était venue de profiter du développement que Girard donnait aux plantations de Suzannah et d'An-Loc, pour s'installer à proximité, y créer une plantation bien à lui, et essayer de la faire vivre en parasite aux dépens de son puissant voisin.

S'étant fait attribuer, immédiatement au sud de la voie ferrée et en face de la gare d'An-Loc, une concession de quelque 200 à 300 hectares [94 en 1912 et 40 en 1927], Lignon avait commencé à y planter aussitôt des hévéas, d'ailleurs sans méthode aucune et un peu au petit bonheur, et au surplus sans disposer du minimum de moyens financiers.

Quelques dizaines d'hectares, dispersés sur le terrain, avaient ainsi été mis en culture par ses soins — mais la première crise du caoutchouc survenue entre 1919 et 1923, et surtout la seconde qui avait duré de 1929 à 1934, étaient venues interrompre le développement de son entreprise. Ensuite, le courage ainsi que les fonds lui avaient tout ensemble manqué pour essayer de la relancer sur de nouveaux frais. Entre-temps, la brousse avait à peu près partout repris possession des lieux.

Lors de notre passage à travers sa concession, nous en avons rencontré ainsi les premiers hévéas survivants, en l'abordant par le sud. Ensuite, en poursuivant notre chemin, nous avons pu en apercevoir d'autres, quelques dizaines par ci, quelques centaines par là, rescapés d'un naufrage pour lequel il n'existait plus depuis longtemps de sauvetage possible.

En arrivant finalement à la gare d'An-Loc, après une heure et demie de marche à peine, nous étions désormais fixés définitivement sur l'absence totale d'intérêt que pourrait présenter pour la S.I.P.H. cette concession dans l'état d'abandon complet où nous la trouvions. Au cours des années antérieures, nous avons pu, en effet, nous poser parfois la question de son éventuelle récupération. Notre passage nous permettait de mettre le point final à toute remise ultérieure sur le tapis de l'affaire Lignon, à quelque niveau que ce fut de la hiérarchie S.I.P.H.

Adhésions

(Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc, 19 septembre 1941)

Le président annonce qu'il a à soumettre à l'acceptation du Comité les demandes d'adhésions de

.....
M. Paul Lignon 113 hectares
Adopté à l'unanimité.

ACHILLE LIGNON ÉTAIT AUSSI EXPLOITANT FORESTIER

N° 137

87

Rapport au Conseil colonial

Contrat passé avec la « Compagnie forestière indochinoise* » pour l'exploitation des séries I et II de la réserve du sông Lagna à Biênhoà et de la série I de la réserve 409 de Tran-Tao (Biênhoà).

(Les procès verbaux du Conseil colonial de la Cochinchine, 15 janvier 1931)

M. le gouverneur. — Dans l'affaire qui nous occupe, qui avons-nous comme concurrents ? Je ne parle pas de M. Lignon, il ne peut donner satisfaction, car il n'a pas les moyens d'exploiter 15.000 ha. de forêt. Il reste donc deux sociétés, la B.I.F. et la Cie forestière indochinoise.

.....
M. Bui-Quang-Chieu. — Lorsqu'à la commission, nous avons insisté pour savoir s'il y avait de la concurrence, il nous a été dit : « Il n'y a pas de concurrence ». D'ailleurs, la même réponse nous a été faite au Grand Conseil.

M. de Lachevrotière. — Erreur ! On nous a cité la Biênhoà industrielle et M. Lignon.

M. Bui-Quang-Chieu. — On nous a dit que dans une affaire aussi importante, il était très difficile de trouver de la concurrence. [...]

M. de Lachevrotière. — Parce que nous jugions sur une question de principe. Le dossier, que j'ai été le seul à voir, faisait bien état de la demande de BIF et de M. Lignon. Cela a d'ailleurs été confirmé au Grand Conseil lorsque M. Sipière est intervenu, ayant en sa possession un télégramme de M. [Max] Pierga [de la B.I.F.], disant qu'il était concurrent. Par conséquent, je puis vous affirmer qu'au Grand Conseil, il était question et de la Biênhoà industrielle et de M. Lignon.

(Les procès verbaux du Conseil colonial de la Cochinchine, 19 octobre 1932)

M. de Lachevrotière. — Ma troisième observation porte sur les permis de coupe. Ces permis de coupe sont délivrés pour les bois d'œuvre, pour un nombre d'arbres donné. Il arrive souvent qu'avec un arbre, on peut faire deux à trois billes de bois ; ceci m'a été dit par la veuve d'un colon qui travaille à Biênhoà. On prétend que chaque fois qu'il y a une bille, cela compte pour un arbre ; or, il est démontré qu'on peut faire trois billes de bois avec un seul tronc de dau et des amendes assez fortes sont infligées. Cette veuve, qui a repris la suite de son mari pour élever ses quatre enfants — c'est la veuve de M. Lignon qui s'est établie dans la région —, mérite qu'on s'intéresse à son sort. Je demanderai qu'on veuille bien donner des ordres en conséquence, car il est inadmissible qu'on inflige des amendes aux gens qui ont un permis de coupe régulier et qui, pour

obtenir un meilleur rendement, réussissent à retirer trois billes de bois au lieu d'une d'un arbre qu'ils auraient abattu.

Voilà les trois faits que j'ai tenu à signaler à l'attention de M. le chef du Service forestier.

M. le chef de service. — En ce qui concerne ce dernier point, je donnerai des instructions pour que les vérifications se fassent près de la souche pour bien s'assurer de l'endroit où l'arbre a été coupé et si d'un arbre on peut bien faire trois billes.

M. de Lachevrotière. — Cette veuve Lignon a été l'objet d'un procès-verbal parce que son mari, ayant coupé des arbres creux, par conséquent inutilisables, il y a trois ans, les a laissés dans la coupe.

M. le chef de service. — C'est un cas spécial que celui que vous nous signalez M. Lignon a passé un marché avec l'Administration ; à sa mort, le marché a été résilié.

Saïgon
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1933, p. 323)

LIGNON
Planteur, bois,
67, rue Paul-Bert,
Téléphone n° 10.84.
